

Ghislain Peyretout

De: Pacherie Pascal <ppacherie@sdis19.fr>
Envoyé: mercredi 15 mai 2019 07:52
À: Ghislain Peyretout
Objet: RE: Demande d'avis défense incendie site LAPORTE RECUPERATION à Ussel

Monsieur bonjour,

La présentation faite sur la défense extérieure contre l'incendie(DECI) du site correspond à la demande du SDIS, dans la mesure où celui-ci serait sollicité.
La surface de référence est le bâtiment, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI arrêté préfectoral du 3-01-2017) porte exclusivement sur les bâtiments.
Le volume de 120 m3 correspond tout à fait au risque constructif.
Vous faites part de détecteur incendie, par curiosité est-ce un SSI de catégorie A ou des détecteurs avertisseurs autonomes de fumées ?
Enfin, la construction d'un bâtiment supplémentaire de 600 m², si une distance de 10 mètres est respectée entre les constructions et les stockages existants ne modifierait pas la DECI.
Cordialement

Commandant Pascal Pacherie
Service gestion des risques
ppacherie@sdis19.fr
05 55 29 64 00
06 07 37 21 61

De : Ghislain Peyretout [mailto:g.peyretout@assystenvironnement.fr]
Envoyé : lundi 13 mai 2019 15:29
À : Pacherie Pascal
Cc : BEAUSSE Pascal (Inspecteur des ICPE) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD/UD 19
Objet : Demande d'avis défense incendie site LAPORTE RECUPERATION à Ussel

Bonjour Monsieur le Capitaine PACHERIE,

Suite au dépôt d'un dossier icpe de demande de modification des conditions d'exploiter impliquant une demande d'enregistrement pour un centre de récupération transit, tri, de déchets métalliques, la DREAL nous demande de recueillir votre avis sur les moyens proposés de protection incendie de l'installation.
Le demandeur est la société LAPORTE RECUPERATION, le site est localisé, ZI de la Petite Borde, impasse des Panneaux à Ussel.

Je vous joins :

Dossier ICPE et

- Annexes 5 plan des abords (A4)
- Annexe 4 plan d'ensemble (format A0)
- annexes 9 et 10 Recollements aux prescriptions des arrêtés ministériels enregistrement des rubriques 2712 et 2713
- annexe 12 Evaluation D9 et D9 A

L'évaluation des besoins en eau selon le document D9 (ci-joint), nous a conduit a estimé un besoin en eau de 60m3/h. Un poteau incendie est présent à l'intersection du chemin communal d'accès au terrain (impasse des panneaux) et la rue de Bussieretas soit à environ 150m de l'entrée. Son débit est de 70m3/h à 1bar (cf. lettre de la mairie d'Ussel).

Ce poteau suffirait donc à couvrir le besoin en eau.

L'exploitant projette d'ici 2 ans la construction d'un second bâtiment de 600m² pour l'entreposage de déchets de métaux. Le poteau existant de 60m³/h permettrait également de couvrir ce nouveau bâtiment.

Quel est donc votre avis sur ce besoin et cette défense d'incendie ?

Je mets en copie de ce mail, Monsieur BEAUSSE en charge de l'instruction du dossier ICPE à la DREAL.

Dans l'attente de vous lire, bien cordialement.

Ghislain Peyrétout

Ingénieur Consultant Environnement

Mob. : 06 51 22 72 40

Tel. : 09 50 21 66 32

Email : g.peyretout@assystenvironnement.fr

ASSYST
ENVIRONNEMENT

www.assystenvironnement.fr